

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00561 Numéro SIREN : 899 889 653 Nom ou dénomination : GDI

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 4386

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 20			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 845	258	1 587		1 587	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	41 000		41 000		41 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	42 845	258	42 587		42 587	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 294		2 294		2 294	
	Autres créances	215		215		215	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	88 887		88 887		88 887	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	91 396		91 396		91 396	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	134 241	258	133 983		133 983	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 20	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	90 051		90 051	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	91 051		91 051	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	27 518		27 518	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 296 14 117		1 296 14 117	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	42 931		42 931	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	133 983		133 983	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

42 931

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 20			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	151 781		151 781		151 781	
Chiffre d'affaires NET	151 781		151 781		151 781	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0		0	
Total des Produits d'exploitation (I)			151 781		151 781	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			47 711		47 711	
Impôts, taxes et versements assimilés			370		370	
Salaires et traitements						
Charges sociales			623		623	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			258		258	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			48 962		48 962	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			102 819		102 819	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 20	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	102 819		102 819	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	12 768		12 768	
Total des produits (I+III+V+VII)	151 781		151 781	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	61 730		61 730	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	90 051		90 051	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

QUINIOU BENDA

SARL GDI

Z.A. des Vallées

22640 PLENEE JUGON

ANNEXE DU 28/05/2021 AU 31/12/2022

QUINIOU BENDA

12 rue du Bourg Nouveau

Immeuble Le Sunset

35000 RENNES

02 99 31 74 31

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Charges à payer	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 28/05/2021 au 31/12/2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 28/05/2021 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			1 133
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			712
TOTAL			1 845
Autres participations			41 000
TOTAL			41 000
TOTAL GENERAL			42 845

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			1 133	1 133
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			712	712
TOTAL			1 845	1 845
Autres participations			41 000	41 000
TOTAL			41 000	41 000
TOTAL GENERAL			42 845	42 845

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		78		78
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		180		180
TOTAL		258		258
TOTAL GENERAL		258		258

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	78				
Matériel de bureau informatique mobilier	180				
TOTAL	258				
TOTAL GENERAL	258				

ANNEXE

Exercice du 28/05/2021 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 294	2 294	
Taxe sur la valeur ajoutée	215	215	
TOTAL	2 509	2 509	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 296	1 296		
Impôts sur les bénéfices	12 768	12 768		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 185	1 185		
Autres impôts taxes et assimilés	164	164		
Groupe et associés	27 518	27 518		
TOTAL	42 931	42 931		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540
Dettes fiscales et sociales	164
Total	704

GDI
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros
Siège social : Z.A des Vallées
22640 PLÉNÉE JUGON
RCS SAINT MALO n° 899 889 653

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2023

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Au cabinet ALTEC AVO'K BIS, situé 4, Parc de Brocéliande 35760 SAINT-GREGOIRE,

Monsieur Julien GUILLARD, associé unique et Gérant de la société GDI,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Julien GUILLARD, en sa qualité de Gérant et associé unique de la société, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées par l'associé unique.

II - A pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- L'approbation des charges non déductibles ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- La reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 90.051,14 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte de l'inexistence de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 90.051,14 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **90.051,14 Euros**

- A la réserve légale à hauteur de 100,00 Euros
La réserve légale étant ainsi dotée à hauteur de 10 % du montant du capital social
- Le solde, en totalité au poste « Autres réserves », soit 89.951,14 Euros
Le poste « Autres réserves » s'élevant ainsi à 89.951,14 Euros

Soit un total affecté de 90.051,14 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 91.051,14 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate qu'il s'agit du premier exercice et que par conséquent aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce passées avec la société au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions sont les suivantes :

- Compte courant M. GUILLARD pour un montant de 27.518,44 €
- Prestations de services AT2M : 132.000 €, dont 72.000 € au titre de la rémunération du mandat de directrice générale de GDI au sein d'AT2M
- Cotisations gérance :
 - o Maladie 84€
 - o Retraite 539 €

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de Commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce sont portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, conformément aux dispositions de l'article 1843 du Code Civil, décide de reprendre au compte de la société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs, préalablement à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant, associé unique
Monsieur Julien GUILLARD

